

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - CAVBS

Date de la convocation : 05 juin 2024

Date d'affichage : 17 juin 2024

Date de publication sur site Internet CAVBS : 17 juin 2024

Nombre de membres du Conseil : 60

A.R. Télétransmission
Sous-Préfecture
069 200 040 590 00016

18 juin 2024

OBJET : FINANCES - Arrêt du compte administratif 2023- Budget principal

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le DOUZE JUIN

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DUTHEL.

PRÉSENTS : AURION Rémy, BAUDU-LAMARQUE Stylite, BLANC Muriel, BOIRAUD Patrick, BUTET Catherine, CADI Myriam, CARANO Christine, CHAUMAT Denis, CHOLLAT Françoise, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DESMULES Marielle, DUMONTET Jean-Pierre, DUPIT Emmanuel, DUTHEL Gilles, FROMENT Benoît, GIRIN Pascal, JAMBON Bernard, JAMBON Michel, LAFORET Edith, LICI Vassili, LIEVRE Gaëtan, LONGEFAY Fabrice, MANDON Olivier, MATRAY Bernard, MONTAGNIER Michèle, MOULIN Didier, PARIOT Véronique, PARIZOT Stéphane, PARLIER Frédérique, PERRIN Jean-Charles, PHULPIN Patrick, PRIVAT Sylvie, RABOURDIN Catherine, REIX Marie-Laure, REVERCHON Jean-Pierre, ROMANET-CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, TACHON Gérard, THIEN Michel.
Delphine d'HARCOURT (suppléante de Michel TROUVE).

ABSENTS EXCUSÉS / REPRÉSENTÉS : ALLIX Jean-Louis (pouvoir à BLANC Muriel), CHEVALIER Armelle (pouvoir à RABOURDIN Catherine), DECEUR Patrice (pouvoir à PHULPIN Patrick), DUBOST STIVAL Delphine (pouvoir à CADI Myriam), ESPASA Christophe (pouvoir à FROMENT Benoît), GLANDIER Martine (pouvoir à MOULIN Didier), LIEVRE Patrick (pouvoir à JAMBON Michel), PORTIER Alexandre (pouvoir à RONZIERE Pascal), RAVIER Thomas (pouvoir à BAUDU-LAMARQUE Stylite), REBOULE Anne (pouvoir à LONGEFAY Fabrice).
AKSU GIRISIT Keziban, BEROUJON MOTTA Angèle, BERTHOUX Béatrice, GIFFON Georges, GUIDOUM Kamel, JONARD Geneviève, LUTZ Sophie, REYNAUD Pascale, SEIVE Capucine.

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du Conseil. Madame Véronique PARIOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'exercice 2023 du Budget principal présente un résultat de clôture de 9 412 325,78 €.

Il est constitué du résultat des opérations de l'exercice (+110 654,56 €) et de la reprise des résultats antérieurs (9 301 671,22 €).

Globalement, la section de fonctionnement présente un excédent de 12 621 689,11 € tandis que la section d'investissement présente un déficit de 3 209 363,33 €, résultats antérieurs compris.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
A- OPERATIONS DE L'EXERCICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT	49 707 346,90	56 253 585,58	6 546 238,68
SECTION D'INVESTISSEMENT	13 123 552,68	6 687 968,56	-6 435 584,12
TOTAL DES OPERATIONS DE L'EXERCICE	62 830 899,58	62 941 554,14	110 654,56
B- RESULTATS ANTERIEURS REPOTES			
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR REPORTE :			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 075 450,43	6 075 450,43
SECTION D'INVESTISSEMENT		7 697 847,43	7 697 847,43
DEFICIT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR REPORTE :			
SECTION D'INVESTISSEMENT	4 471 626,64		-4 471 626,64
TOTAL DES RESULTATS ANTERIEURS	4 471 626,64	13 773 297,86	9 301 671,22
C- TOTAL OPERATIONS DE L'EXERCICE ET RESULTATS ANTERIEURS REPOTES (C= A + B)			
SECTION DE FONCTIONNEMENT	49 707 346,90	62 329 036,01	12 621 689,11
SECTION D'INVESTISSEMENT	17 595 179,32	14 385 815,99	-3 209 363,33
TOTAL DES OPERATIONS DE L'EXERCICE ET RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	67 302 526,22	76 714 852,00	9 412 325,78
D- RESTES A REALISER 2023 (SECTION D'INVESTISSEMENT)			
	0,00	0,00	0,00
TOTAL 2023 - (y. c Restes à réaliser) (E= C+D)			
SECTION DE FONCTIONNEMENT	49 707 346,90	62 329 036,01	12 621 689,11
SECTION D'INVESTISSEMENT	17 595 179,32	14 385 815,99	-3 209 363,33
=> RESULTAT 2023			9 412 325,78

FONCTIONNEMENT

Recettes totales : 62 329 036,01 €

Dont Recettes réelles : 54 499 583,92 € (hors produits exceptionnels*)

- Taux de réalisation : 102 %

- Progression par rapport à 2022 : + 5,1 % (+2, 65 millions)

Chapitre	CA 2022	BP 2023	Budgété 2023	CA 2023	Taux de réalisation 2023	variation 2023/2022 en %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	468 185,15	390 970	390 970	370 647,37	95%	-20,8%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	6 301 720,62	5 813 280	5 813 280	5 797 310,47	100%	-8,0%
73 IMPOTS ET TAXES	32 577 399,73	34 075 210	34 075 210	35 157 849,58	103%	7,9%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	12 351 638,59	12 426 990	12 426 990	12 500 902,72	101%	1,2%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	112 155,81	386 121	386 121	383 941,43	99%	242,3%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 252 698,55	0	0	1 314 313,98		-59,6%
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	279 740	279 740	279 040,00	100%	
Total Recettes réelles de fonctionnement	55 063 798,45	53 372 311	53 372 311	55 804 005,55	105%	1,3%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	7 018 308,16	0	6 075 450	6 075 450,43		-13,4%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	449 980,03	470 000	470 000	449 580,03		-0,1%
Total Recettes de fonctionnement	62 532 086,64	53 842 311	59 917 761,43	62 329 036,01		-0,3%
Total Recettes Réelles hors produits exceptionnels *	51 846 003,69	53 372 311	53 372 311,0	54 499 583,92	102%	5,1%

*hors produits des cessions, indemnités/ remboursement de sinistres et boni de liquidation des ZAC (avance sur ZAC Epinay : 1 M d'€ non prévu)

Dépenses totales : 49 707 346,90 €

Dont Dépenses réelles : 47 383 445,78 € (hors dépenses exceptionnelles*)

- Taux de réalisation : 95 %

- Progression par rapport à 2022 : + 4 % (+1,84 millions)

Chapitre	CA 2022	BP 2023	Budgété 2023	CA 2023	Taux de réalisation 2023	variation 2023/2022 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 675 058,64	9 025 929	9 247 008	8 135 484,72	88,0%	21,9%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 229 256,35	17 340 745	17 340 745	16 829 375,90	97%	10,5%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 081 638,59	11 457 544	11 457 544	11 337 470,82	99%	-13,3%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	200 000	245 800	0	0%	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 397 002,08	10 959 581	11 082 839	10 880 790,75	98%	4,7%
66 CHARGES FINANCIERES	111 008,91	225 200	225 200	122 623,61	54%	10,5%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	669 232,81	24 000	24 000	11 538,98	48%	-98,3%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0	66 161	66 161	66 161,00	100%	
Total Dépenses réelles de fonctionnement	46 163 197,38	49 299 160	49 689 297	47 383 445,78	95%	2,6%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	2 043 151	7 728 464,43	0		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 595 591,40	2 500 000	2 500 000,0	2 323 901,12		-10,5%
Total Dépenses de fonctionnement	48 758 788,78	53 842 311	59 917 761,43	49 707 346,90	83%	1,9%
Total Dépenses Réelles hors dépenses exceptionnelles*	45 540 992,27	49 299 160	49 689 297	47 383 445,78	95,4%	4,0%

*Dépenses exceptionnelles : écriture comptable de clôture ZAC des grillons en 2022

INVESTISSEMENT

Recettes totales d'investissement : 14 385 815,99 €

Dont recettes réelles d'investissement de l'exercice : 4 294 891,17 €

Taux de réalisation : 48 %

Chapitre voté	CA 2022	BP 2023	Budgété 2023	CA 2023	Taux de réalisation
024 PRODUITS DES CESSIIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	500 000	500 000	0,00	0%
10 F.C.T.V.A.	405 136,75	1 300 000	1 300 000	698 078,32	54%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 905 381,25	9 524 345	3 830 823,57	1 829 166,00	48%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	204 145,11	0	0	0	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	418 060,00	0	0	0	
4582 RECETTES (DSI- COMMUNES DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE)	0,00	1 218 000	1 218 000,00	654 785,99	54%
13 SUBVENTIONS ET PARTICIPATION	674 930,49	1 322 018	2 176 514,18	1 112 860,86	51%

Recettes réelles d'investissement	3 607 653,60	13 864 363	9 025 337,75	4 294 891,17	48%
-----------------------------------	--------------	------------	--------------	--------------	-----

021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	2 043 151	7 728 464,43	0,00	0%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 594 775,40	2 500 000	2 500 000	2 323 901,12	93%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	100 000	100 000	69 176,27	69%
10 1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	2 568 416,08	0	7 697 847,43	7 697 847,43	100%

Total Recettes d'investissement	8 770 845,08	18 507 514	27 051 649,61	14 385 815,99	53%
---------------------------------	--------------	------------	---------------	---------------	-----

Dépenses totales d'investissement : 17 595 179,32 €

Dont dépenses réelles d'investissement : 8 934 676,39 € (hors dette et compte de tiers)

Taux de réalisation : 52 %

Chapitre voté	CA 2022	BP 2023	Budgété 2023	CA 2023	Taux de réalisation
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00	200 000	194 451,49	0,00	0%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0	92 675,55	92 675,55	100%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 006 675,29	3 025 000	3 025 000	2 922 658,45	97%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 222 783,50	1 058 596	1 108 596	1 045 596,00	94%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	240 000	240 000	0,00	0%
4581 DEPENSES (DSI- Commune de Villefranche-sur-Saône)	0,00	1 218 000	1 218 000	654 785,99	54%
CHAPITRES OPERATION	8 107 329,24	12 195 918	16 131 299,93	7 889 080,39	49%

Dépenses réelles d'investissement	12 336 788,03	17 937 514	22 010 022,97	12 604 796,38	57%
-----------------------------------	---------------	------------	---------------	---------------	-----

001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	455 703,66	0	4 471 626,64	4 471 626,64	100%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	449 980,03	470 000	470 000	449 580,03	96%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	100 000	100 000	69 176,27	69%

Total Dépenses d'investissement	13 242 471,72	18 507 514	27 051 649,61	17 595 179,32	65%
---------------------------------	---------------	------------	---------------	---------------	-----

Total Dépenses d'équipement (hors compte de tiers: dépenses portées pour la commune de Villefranche -sur-Saône)	9 330 112,74	13 254 514	17 239 895,93	8 934 676,39	52%
---	--------------	------------	---------------	--------------	-----

Epargne brute : 7 116 138,14 € (+12,9 % par rapport à 2022)

	CA 2022	BP 2023	Budgété 2023	CA 2023	Taux de réalisation 2023	variation 2023 / 2022 en %
Recettes réelles de fonctionnement	51 845 003,69	53 372 311	53 372 311	54 499 583,92	102%	5,1%
Dépenses réelles de fonctionnement	45 540 992,27	49 299 160	49 689 297	47 383 445,78	95%	4,0%
Epargne brute	6 305 011,42	4 073 151	3 683 014	7 116 138,14	193%	12,9%

(Epargne brute = Recettes réelles de fonctionnement - moins dépenses réelles de fonctionnement - hors charges/produits exceptionnels)

Dettes et capacité de désendettement :

	CA 2022	CA 2023
Encours de la dette en fin d'année	6 832 054	5 745 827
Capacité de désendettement	1,08	0,81

Capacité de désendettement : rapport encours de la dette / épargne

Exercice 2023 : synthèse

Le budget primitif 2023 prévoyait, dans un contexte d'inflation demeurant marqué, une poursuite de la progression de l'épargne pour la seconde année consécutive. Adossée sur une progression des dépenses (6,9 %) inférieure à celle des recettes de fonctionnement (7,7 %) l'épargne était estimée à 4, 078 millions d'€ au budget primitif 2023.

La réalisation confirme la consolidation de l'épargne de la CAVBS. L'épargne, avec un total de 7,16 millions d'€, s'établit au-delà de la prévision initiale (+ 3,4 millions), et en progression de + 12,9 % par rapport à 2022 (+0,822 million).

Cette épargne supplémentaire est liée à un taux de réalisation de dépenses de fonctionnement de 95,4 %, laissant un solde de 2,3 millions par rapport à la prévision.

La réalisation est inférieure à la prévision notamment sur les charges à caractère général (-1,1 million) et la masse salariale (-0,5 million). Elle traduit pour partie des coûts énergétiques inférieurs à l'estimation (-0,322 million par rapport à la prévision) et en baisse par rapport à l'an passé (-0,19 Million), ainsi qu'une légère surestimation des dépenses prévisionnelles du service commun de la DSI, sur sa 1 ère année de fonctionnement (réalisation de - 0,248 million par rapport à la prévision).

Dans le même temps, les recettes de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 102 % des crédits ouverts (+ 1,13 million), traduisant cette année encore des ressources fiscales plus importantes qu'attendues, et en progression de +7,9 % par rapport à 2022.

Par rapport à 2022, la croissance des dépenses de fonctionnement est modérée (+ 4 %), et inférieure à celle des recettes (+ 5,1 %), permettant une progression de l'épargne de 12,9 %.

Il est précisé que l'épargne ainsi dégagée en 2023 sera affectée à divers ajustements à intervenir en n+1 (2024) :

- Ajustement du prélèvement sur l'Attribution de Compensation de la commune de Villefranche sur Saône au titre de sa contribution aux dépenses de fonctionnement de la DSI. Le prélèvement sur l'AC avait été défini en 2023 au vu de la prévision de dépenses de fonctionnement relevant de la commune de fonctionnement, et doit donc être ajusté au vu de la réalisation, avec une AC corrigée de + 0,297 millions (voir annexe 1),

- Ajustement des compensations de fiscalité adossée à la TVA, au vu de son montant définitif 2023 arrêté en janvier dernier (-0, 132 millions).

Les dépenses d'investissement, prévues à hauteur de 18,7 M d'€, sont réalisées à hauteur de 8,93 millions d'€ (hors dépenses DSI pour le compte de la commune de Villefranche-sur-Saône), et présentent un taux de réalisation de 52 %, identique à celui de 2022.

Compte tenu du niveau de l'épargne, de recettes exceptionnelles initialement non prévues au budget primitif (1,3 million, dont une avance perçue sur le boni de liquidation de la ZAC d'Epinais (1 M d'€), et le remboursement de frais de dépollution engagés en 2022), et du niveau de la réalisation de la section d'investissement, l'exercice n'a pas nécessité de recourir à l'emprunt (prévu pour 2 millions d'€).

L'exercice 2023 dégage ainsi un solde positif de 9,412 millions d'€, ce sans recours à l'emprunt.

Avec un encours de dette en baisse et une progression de l'épargne, les ratios de solvabilité de la collectivité continuent de s'améliorer sur l'exercice 2023 :

-la capacité de désendettement¹ continue de diminuer : 0,8 an contre 1,1 an en 2022

-le taux d'épargne² progresse légèrement : 16,1 % contre 15,9 % en 2022.

Ils se situent largement en deçà des seuils d'alerte (8/10 ans pour la capacité de désendettement, 10 % pour le taux d'épargne), laissant des marges de manœuvre pour poursuivre l'investissement sur le territoire.

1 Capacité de désendettement : encours de la dette/ épargne brute de l'exercice

2 Taux d'épargne : épargne brute/ recettes réelles de fonctionnement hors attribution de compensation

Dans ce contexte général, les réalisations 2023 traduisent les orientations inscrites au budget, avec notamment :

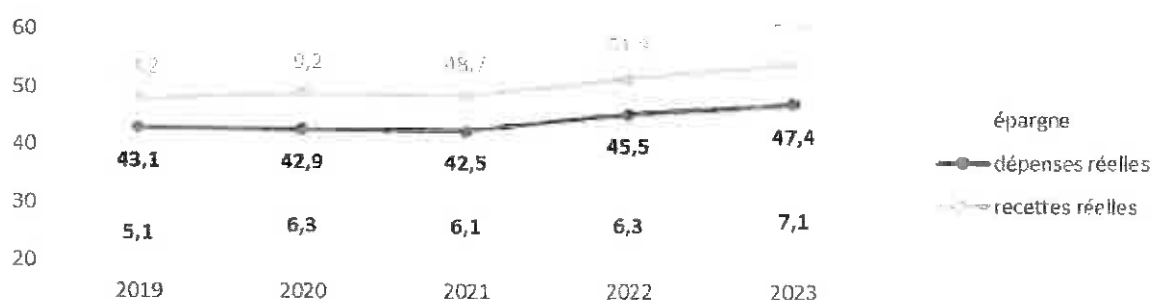
- l'aménagement de la voie bleue et des aires de covoiturage ;
- déploiement des aides et actions sur le champ de la transition énergétique ;
- poursuite du projet beau Parc ;
- la finalisation des études pour engager la rénovation du futur siège de la Communauté d'agglomération et la création d'un nouvel EAJE à Blacé ;
- l'engagement de l'élaboration du programme local de Prévention des déchets ménagers et assimilés, et de la collecte des bio déchets, qui sera adopté en 2024 ;
- la modernisation et la sécurisation informatique.

Conclusion :

- L'année 2023 marque la concrétisation de plusieurs engagements du plan de mandat.
- Conformément aux orientations définies au budget primitif, l'exercice 2023 traduit une poursuite de la consolidation des indicateurs financiers de la CAVBS, avec une hausse de l'épargne.
- Les indicateurs de solvabilité demeurent ainsi très favorables, avec un taux d'épargne stabilisé à 16 % et une capacité de désendettement inférieure à 1 an.
- La poursuite de cette trajectoire financière satisfaisante permet de conforter les marges de manœuvre pour continuer à investir dans les années à venir.

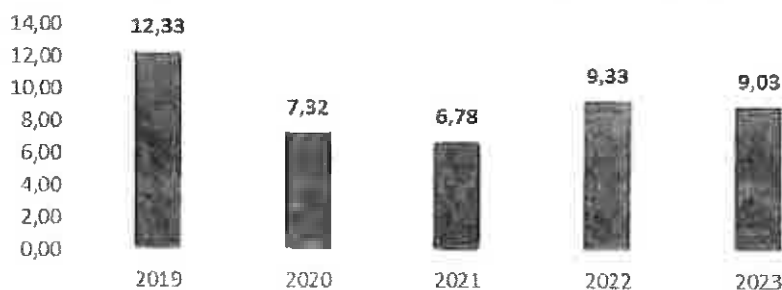
La maîtrise des dépenses et le pilotage des recettes ont permis une augmentation et une stabilisation du niveau de l'épargne depuis 2019, gage d'augmentation des capacités d'investissement.

Evolution des Dépenses /recettes de fonctionnement et de l'épargne - en Million d'€-



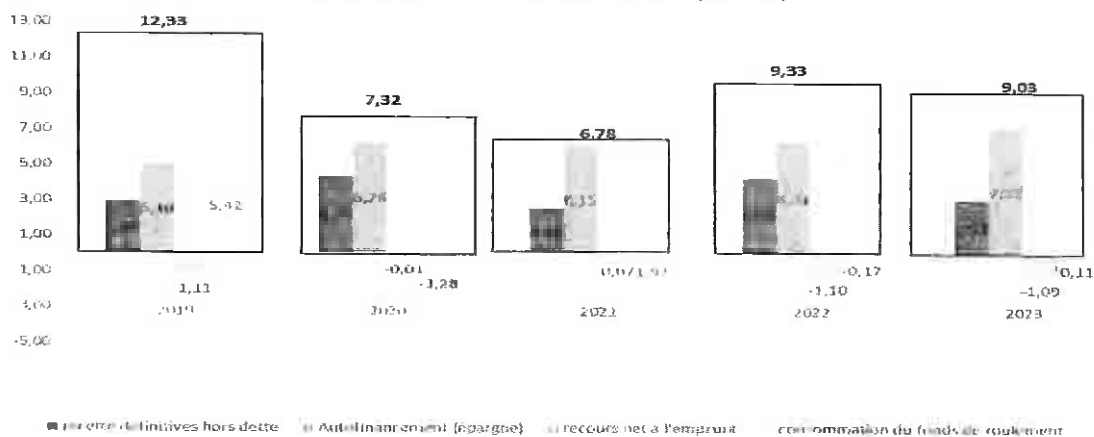
Depuis le début du mandat, les dépenses d'investissement s'inscrivent dans une tendance de progression :

Dépenses d'investissement hors dette (en million d'€)



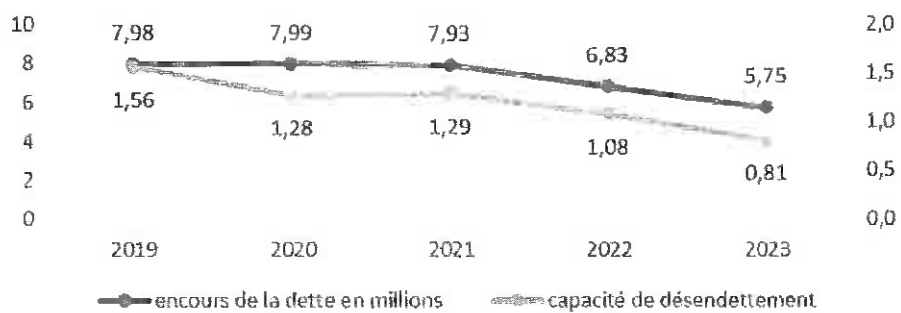
Les dépenses d'équipement sont financées majoritairement par autofinancement. L'emprunt a été mobilisé en 2020 et 2021 (pour 1 million d'euros chaque année),

Financement de l'investissement (en M€)



Aussi, l'encours de la dette diminue. Avec la hausse de l'épargne, la capacité de désendettement reste très en deçà des seuils d'alerte (8/10 ans), laissant des marges d'investissement pour le futur.

Encours de la dette (en M€) et capacité de désendettement



Détail des différents chapitres budgétaires

I- La section de fonctionnement

1 - Les recettes totales de fonctionnement :

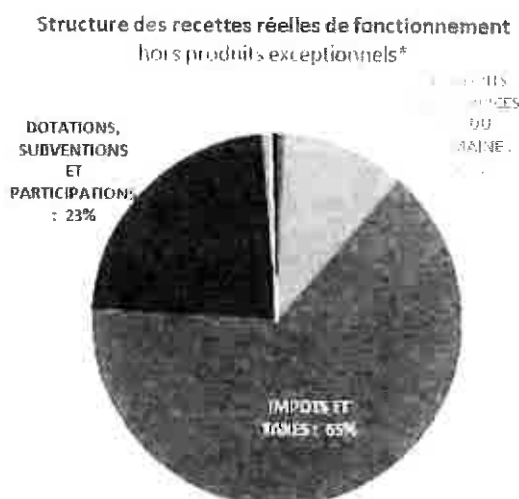
Les recettes totales de fonctionnement sont arrêtées à 62,33 millions d'€, dont 55,8 millions de recettes réelles, 0,45 millions de recettes d'ordre et un résultat 2022 reporté de 6,08 millions d'euros.

Hors éléments exceptionnels (produits des cessions, indemnités à la suite de sinistres, boni de liquidation) les recettes réelles s'élèvent à 54,5 Millions, en progression de + 5,1 % par rapport à 2022 (+ 2,65 millions d'€), progression portée quasi exclusivement par les ressources fiscales.

Chapitre	CA 2022	BP 2023	Budgété 2023	CA 2023	Taux de réalisation 2023	variation 2023/2022 en %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	468 185,15	390 970	390 970	370 647,37	95%	-20,8%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	6 361 720,62	5 813 280	5 813 280	5 797 310,47	100%	-8,0%
73 IMPOTS ET TAXES	32 577 399,73	34 075 210	34 075 210	35 157 849,58	103%	7,9%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	12 351 638,59	12 426 990	12 426 990	12 500 902,72	101%	1,2%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	112 155,81	386 121	386 121	383 941,43	99%	242,3%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 252 698,55	0	0	1 314 313,98		-59,6%
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	279 740	279 740	279 040,00	100%	
Total Recettes réelles de fonctionnement	55 063 798,45	53 372 311	53 372 311	55 804 005,55	105%	1,3%
DD2 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	7 018 308,16	0	6 075 450	6 075 450,43		-13,4%
D42 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	449 980,03	470 000	470 000	449 580,03		-0,1%
Total Recettes de fonctionnement	62 532 086,64	53 842 311	59 917 761,43	62 329 036,01		-0,3%
Total Recettes Réelles hors produits exceptionnels *	51 846 003,69	53 372 311	53 372 311,0	54 499 583,92	102%	5,1%

*hors produits des cessions, indemnités de sinistres, boni ZAC

Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2023



La fiscalité constitue la principale ressource de la CAVBS. Elle enregistre une progression dynamique de +7,9 % en 2023.

Seconde source de recette, les dotations et participations représentent 23 % des recettes, et progressent de 1,2 %.

Les produits des services représentent enfin 11 % des recettes, en baisse de 8 % en 2023 (ajustement sur les recettes de la petite enfance)

Le détail des chapitres de recettes est le suivant :

Chapitre 013 : Atténuations de charges : 370 647,37 €, taux de réalisation : 95 %, Evolution : -20,8 % par rapport à 2022

Ce chapitre enregistre les remboursements perçus sur les rémunérations du personnel pour les arrêts de longue maladie, longue durée, accident du travail, maternité (exclusion de la couverture de la maladie ordinaire depuis 2021) ainsi que le remboursement des personnels mis à disposition du CEP.

Les remboursements fluctuent chaque année en fonction des absences.

Chapitre 70 : Produits des services et du domaine et ventes diverses : 5 797 310,47 €, taux de réalisation : 100 %, Evolution : -8 % par rapport à 2022,

Outre la refacturation des frais de personnel des budgets annexes (21% des produits des services), les recettes proviennent principalement :

- du secteur de la petite enfance (63,2 % des produits),
- du conservatoire (5,9 %),
- des ventes de ferrailles et autres produits de la collecte des ordures ménagères et assimilées (5,7%).

Les recettes de la petite enfance enregistrent une baisse de -8,5 %, liée à des changements des modalités de versement associés à la mise en place du bonus territoire en 2023. Ils ne traduisent pas de perte « réelle » de recette.

Les ventes de produits de la collecte sont également orientées à la baisse, sous l'effet d'une forte réduction des cours de revente.

Secteurs	CA 2022	BP 2023	CA 2023	taux de réalisation	Evolution CA 2023/ CA 2022 en %
PETITE ENFANCE	4 006 811,44	3 606 321	3 666 184,35	101,7%	-8,5%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	444 387,25	370 600	332 119,89	89,6%	-25,3%
MUSEES	33 293,03	26 000	32 131,34	123,6%	-3,5%
CONSERVATOIRE	337 492,49	310 000	344 689,22	111,2%	2,1%
CIMETIERE	75 920,00	76 000	65 827,00	86,6%	-13,3%
REFACTURATION SERVICE AUTORISATION DROITS DES SOLS	112 344,01	120 000	138 590,53	115,5%	23,4%
REFACTURATION PERSONNEL BUDGETS ANNEXES	1 211 600,02	1 303 000	1 210 908,04	92,9%	-0,1%
AUTRES DIVERS	79 872,38	1 359	6 860,08	504,8%	-91,4%
TOTAL	6 301 720,62	5 813 280	5 797 310,47	99,7%	-8,0%

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 35 157 849,58 € - taux de réalisation : 103 %, Evolution : + 7,9 % par rapport à 2022, après + 5,2 % en 2022

Depuis plusieurs années, les recettes sont supérieures à la prévision, d'abord en raison de la crise du Covid, dont les effets se sont finalement avérés moins sévères qu'initialement envisagé, puis des réformes fiscales successives (TH et impôts de production CFE et FB des établissements industriels- en 2021), suppression de la CVAE en 2023), dont les compensations sont majoritairement adossées à la croissance de TVA nette perçue au niveau national. Cet écart de prévision devrait se réduire sur les prochaines années.

Cette année encore, les ressources fiscales enregistrent une progression dynamique (+7,9 %) sous l'effet de :

- la réévaluation des bases de foncier bâti et non bâti, indexée à l'inflation n-1 (+ 7 % en 2023 contre + 3,4 % en 2022) ;
- la compensation de la CVAE (produit supprimé en 2023 et compensé par une part de la TVA nette perçue au niveau national) : elle enregistre une progression de 7,1 % par rapport au produit de CVAE 2022, sous l'effet de la progression de la TVA nationale (qui en définitive s'établit à + 2,17 %), mais aussi de la CVAE « socle » (qui intégrait la moyenne perçue sur 2020/2021/2022 mais aussi 2023 (marquant la sortie de la crise Covid)

A noter que le produit de la part dynamique (croissance de la TVA) n'avait pas été prévue au budget (dans

l'attente du décret d'application quant à ses modalités de répartition), expliquant pour partie une recette supérieure à la prévision (+ 0,8 millions).

- une croissance du produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui reste à confirmer (risque d'erreur des services fiscaux), avec + 38 % / 2022 contre + 7 % en 2022, et + 107 K€ par rapport au budget prévisionnel.
- la perception par la Communauté d'agglomération d'une part du versement mobilité (0,1 %) pour le financement des actions associées à la mobilité douce ;

Il est à noter que les compensations de TH et CVAE font néanmoins l'objet d'une correction sur l'exercice n+1, après connaissance définitive de la TVA au niveau national, emportant une correction (dépenses) de 132 000 € en 2024.

Nature	CA 2021	CA 2022	Budgété 2023	CA 2023	taux de réalisation 2023	variation 2023 / 2022 en %
73111 Impôts directs locaux	8 423 133	9 170 682	9 535 000	9 890 045	104%	7,8%
7382 FRACTION DE TVA (COMPENSATION TH)	7 235 395	8 092 922	8 415 000	8 233 299	98%	1,7%
73112 COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	6 470 295	6 225 935		0		-100,0%
7382 FRACTION DE TVA (COMPENSATION CVAE)			6 402 000	6 931 085	108%	
73113 TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	1 338 787	1 337 287	1 292 000	1 410 391	109%	5,5%
73114 IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	393 179	441 520	472 000	438 404	93%	-0,7%
7331 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMI	5 624 030	5 865 158	6 163 000	6 306 264	102%	7,5%
7346 TAXE PR LA GESTION DES MILIEUX AQUA. ET PREV. DES INONDATIONS	318 879	325 840	334 210	320 758	96%	-1,6%
7352 TAXES DE SEJOUR	115 991	218 802	200 000	229 535,17	115%	4,9%
7318 ROLES SUPPLEMENTAIRES	224 133	206 623	0	139 699		-32,4%
73221 FNGIR	692 631	692 631	692 000	692 631	100%	0,0%
7328 AUTRES FISCALITES REVERSEES (versement mobilité)			570 000	565 738,41	99%	

IMPOTS ET TAXES	30 836 453	32 577 400	34 075 210	35 157 849,58	103%	7,9%
-----------------	------------	------------	------------	---------------	------	------

Chapitre 74 : Dotations et participations : 12 500 902,72 €- taux de réalisation 101 %, progression : +1,2 % par rapport à 2022

Ce chapitre comprend des compensations de fiscalité mais également les dotations de l'Etat (DGF), ainsi que les différentes subventions et participations reçues des partenaires pour soutenir les actions conduites par la CAVBS.

**- Compensations de fiscalité : 2 349 409 € - taux de réalisation 106,7 %
Progression : + 8,7 % par rapport à 2022**

Ces recettes visent à compenser diverses réformes décidées par l'Etat : suppression des impôts de production des établissements industriels intervenue en 2021 (CFE et FB), exonération de CFE des entreprises dont le chiffres d'affaires est inférieur à 5 000 €. Elles progressent en fonction des bases.

Nature	CA 2021	CA 2022	BUDGETE 2023	CA 2023	taux de réalisation 2023	variation 2023 / 2022 en %
748313 DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE LA TAXE PROF.	503 551	503 551	503 551	503 551	100,0%	0,0%
74833 ETAT - COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR. (CVAE ET CFE)	1 478 389	1 605 345	1 652 300	1 795 279	108,7%	11,8%
74834 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	45 273	52 550	45 100	50 579	109,7%	-3,8%
COMPENSATION DE FISCALITE	2 027 213	2 161 446	2 201 951	2 349 409	106,7%	8,7%

- Dotations de l'Etat : 7 599 582 € (+ 0,9 % par rapport à 2022)

La dotation d'intercommunalité progresse depuis plusieurs années, compte tenu du coefficient d'intégration fiscal de la CAVBS.

Nature	CA 2021	CA 2022	BUDGETE 2023	CA 2023	taux de réalisation 2023	variation 2023 / 2022 en %
74124 DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	993 981	1 095 266	1 204 800	1 202 926	99,8%	9,8%
74126 DOTATION DE COMPENSAT. GROUP. DE COMMUNES	6 576 017	6 433 539	6 388 500	6 396 656	100,1%	-0,6%
TOTAL DGF	7 569 998	7 528 805	7 593 300	7 599 582	100,1%	0,9%

-Subventions et participations associées à l'activité : 2 359 495 € - taux de réalisation : 94 %

-Progression : -9 % par rapport à 2022.

Secteurs	CA 2022	BUDGETE 2023	CA 2023	taux de réalisation	Varitaion 2023/2022 en %
CULTURE	255 452	292 729	265 714	91%	4%
SPORT	32 638,00	30 058,00	31 850,00	106%	-2%
CONTRAT DE VILLE	14 000,00	10 000,00	14 000,00	140%	0%
COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES	737 793,40	765 000,00	642 172,71	84%	-13%
TRANSPORT	1 119 765,00	1 135 400,00	1 119 765,00	99%	0%
HABITAT/ RENOVATION URBAINE/ TRANSITION ENERGETIQUE	60 031,34	274 529,00	245 187,05	89%	308%
RESSOURCES HUMAINES/ ADMINISTRATION GENERALE	40 720,00	0,00	40 806,00		0%
ARS- CENTRE DE VACCINATION	340 528,00				-100%
TOTAL	2 600 928	2 507 716	2 359 495	94%	-9%

Concernant les autres subventions et participation reçues, la réalisation a été inférieure à la prévision, essentiellement en raison de décalages de perception sur le secteur de la collecte (versements des éco-organismes décalés sur 2024).

Enfin, ce chapitre comprend le FCTVA reçu sur les dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments et voirie, informatique en nuage), qui s'élève à 48 954,67€.

A noter également, pour la première année, le bénéfice du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle³ pour un montant de 20 217,29 €. Les départements doivent en effet répartir ce fonds, à partir de critères objectifs qu'ils définissent, entre les communes mais aussi les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) selon leur potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges. 8 des 12 EPCI du Rhône perçoivent une part du fonds.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 383 941,43 € taux de réalisation : 99 %, Progression + 271 785 € par rapport à 2022.

Ce poste est constitué essentiellement des remboursements de frais divers, de l'avance de trésorerie au CIAS, et de loyers.

Il comprend cette année les loyers perçus au titre de la location du bâtiment acquis récemment, situé rue Jean Chazy à Villefranche-sur-Saône (274 000 €)

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 1 314 313,98 €

Des produits exceptionnels, non prévus au budget ont été perçus en 2023, notamment :

- Perception de boni de liquidation sur ZAC : 1 000 000 € ont été perçus au titre d'avance sur le boni de liquidation de la ZAC d'Epinay dont la clôture est prévue en septembre 2024.
- Indemnisations de sinistres : 303 561.63 €, refacturé à l'entreprise à l'origine de pollution à la suite d'un incendie fin 2022.

Les recettes d'ordre de la section de fonctionnement : 449 580,03 €

Les recettes d'ordre correspondent à des opérations comptables sans flux financiers réels : elles ne se traduisent par des encaissements ou décaissements contrairement aux opérations réelles.

Il s'agit de l'amortissement de subventions d'investissement reçues, qui viennent réduire à concurrence le poids des dotations aux amortissements des biens subventionnés portées par la section de fonctionnement. Elles trouvent leur exacte contrepartie en dépense d'ordre d'investissement.

Enfin, les recettes comprennent l'**excédent de fonctionnement 2022** reporté au budget 2023 : 6 075 450,43 €.

³ Versé par l'Etat aux départements pour redistribuer, dans un cadre départemental, une partie de la taxe professionnelle prélevée sur les établissements dits exceptionnels et réformé en 2011

2- Les dépenses totales de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 49,71 millions d'euros, dont 47,38 millions de dépenses réelles et 2,23 millions de dépenses d'ordre.

Les dépenses réelles sont réalisées à hauteur de 95,4 % et enregistrent une progression de + 4 % par rapport à 2022.

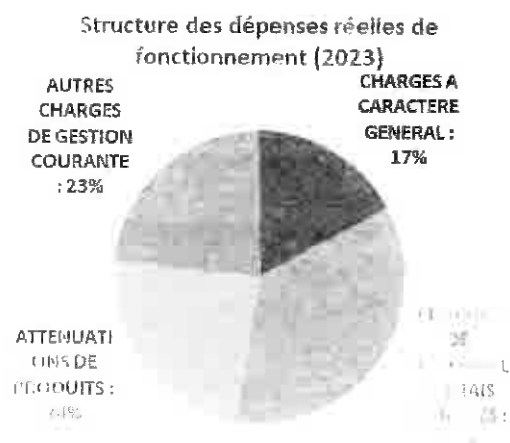
Chapitre	CA 2022	BP 2023	Budgété 2023	CA 2023	Taux de réalisation 2023	variation 2023/2022 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 675 058,64	9 025 929	9 247 008	8 135 484,72	88,0%	21,9%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 229 256,35	17 340 745	17 340 745	16 829 375,90	97%	10,5%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 081 638,59	11 457 544	11 457 544	11 337 470,82	99%	-13,3%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	200 000	245 800	0	0%	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 997 002,08	10 959 581	11 082 839	10 880 790,75	98%	4,7%
66 CHARGES FINANCIERES	111 008,91	225 200	225 200	122 623,61	54%	10,5%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	669 232,81	24 000	24 000	11 538,98	48%	-98,3%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0	66 161	66 161	66 161,00	100%	
Total Dépenses réelles de fonctionnement	46 163 197,38	49 299 160	49 689 297	47 383 445,78	95%	2,6%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	2 043 151	7 728 464,43	0		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 595 591,40	2 500 000	2 500 000,0	2 323 901,12		-10,5%
Total Dépenses de fonctionnement	48 758 788,78	53 842 311	59 917 761,43	49 707 346,90	83%	1,9%
Total Dépenses Réelles hors dépenses exceptionnelles*	45 540 992,27	49 299 160	49 689 297	47 383 445,78	95,4%	4,0%

*Hors écritures comptables de traitement de la clôture de la ZAC des grillons en 2022

La progression propre aux différents postes est pour partie le reflet du changement de périmètre intervenu avec le portage et développement du service commun de la DSI par la CAVBS à compter de 2023.

La progression totale des dépenses reste globalement modérée (+4 %) et traduit le déploiement d'actions nouvelles prévues au plan de mandat.

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Les frais de personnel et assimilés constituent le premier poste de dépense (36%). Ils progressent

de 10,5 %, un tiers de la progression est lié à la reprise et au développement, par la CAVBS du service commun de la DSI.

Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante concourent à 40 % des dépenses. Ce même changement de périmètre (service commun) explique une grande part de la progression de ces charges : 68 % et 39 % de leur progression respective.

Les atténuations de produits (attributions de compensations versées aux communes et FPIC) diminuent (-13.3 %) : la part des dépenses prévisionnelles du service de la DSI portées par la commune de Villefranche-sur-Saône dans le service commun de la DSI est en effet refacturée via une baisse de son AC.

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 8 135 484,72 € -Taux de réalisation 88 %
Progression : + 21,9 % par rapport à 2022

Les charges à caractère général progressent de 21,9 % par rapport à 2022, soit + 1 460 426,08 €.

Comme indiqué précédemment, 68 % de la progression enregistrée relève du secteur informatique (+ 993 205,58 €), avec le portage, depuis 2023, des dépenses du service commun pour la commune de Villefranche-sur-Saône (refacturées, pour le fonctionnement, via une réduction de son attribution de compensation) mais également la modernisation et sécurisation des systèmes d'information intervenue sur 2023.

Les priorités retenues au budget ont par ailleurs été déployées, et notamment :

- **Transition énergétique et amélioration de l'habitat** : + 84 % (+ 131 984 €), avec la montée en charge des dispositifs adoptés en 2022, (renforcement de l'accompagnement de la ALTE 69, l'accompagnement d'un nombre croissant de particuliers et copropriétés, et l'élargissement des aides et de l'accompagnement aux communes et au petit tertiaire) ;
- **Agriculture** : accompagnement à l'élaboration d'une stratégie agricole (47 825 €) ;
- **Economie** : + 45 099,13 €, action de communication, et accompagnement à la définition de la stratégie d'accueil des entreprises ;
- **Rénovation urbaine** : 52 648,55 € (+ 39 %), consacrés notamment au déploiement de la communication et de la concertation ;
- **Mobilité** : avec le développement des actions de sensibilisation, et l'entretien des aires de covoiturages (+ 20 %, soit + 21 888,29 €) ;

Des crédits subséquents ont également été déployés pour l'entretien de la voirie, avec un quasi doublement des dépenses d'entretien réalisées.

Des dépenses plus ponctuelles ont été réalisées pour préparer les actions et accompagner les services : évaluation et préfiguration du contrat de ville, accompagnement au renouvellement du contrat de DSP Nautile, projet d'administration, communication.

A noter qu'après une forte progression de prix de l'énergie sur 2022 (avec + 98 % par rapport à 2021, soit + 241 894 €), la CAVBS a pu bénéficier de tarifs compétitifs en 2023, qui, associés aux économies d'énergie réalisées, ont permis une baisse marquée de ce poste de dépense en 2023 (-39 %/2022, soit - 189 320,19 €). Non prévue au budget, cette baisse explique pour partie un taux de réalisation inférieur aux années précédentes.

Chapitre 012 : Charges de personnel et assimilées : 16 829 375,90 € -taux de réalisation : 97 %
Progression : +10,5 % par rapport à 2022

La progression de la masse salariale est notamment liée à :

- L'intégration des agents de la DSI mutualisée au 01/01/2023 à la suite du transfert du service à la CAVBS : 33 % de la progression constatée. Il est précisé que la commune de Villefranche-sur-Saône rembourse la CAVBS via réduction de son attribution de compensation ;
 - Plan d'actions petite enfance : la pérennisation de 10 professionnels sur emploi permanent et l'accueil de 15 apprentis (260 000 €) ;
 - L'effet report en année pleine des recrutements intervenus en 2022 (+185 475 €) ;
 - Les postes ouverts et pourvus en 2023 (+165 000 €) ;
- L'exercice intègre également les éléments statutaires et réglementaires d'application obligatoire qui viennent impacter les évolutions de la masse salariale : point d'indice, glissement vieillesse technicité, revalorisation minimum et catégorie B (+ 262 862 €).

La réalisation reste inférieure à la prévision, en raison des mouvements et vacances de postes constatés.

Chapitre 014 : Atténuation de produit : 11 337 470,82 € (-13 % par rapport à 2022)

Les atténuations de produits comprennent :

-les attributions de compensation de fonctionnement versées aux communes (10 356 206 €).

Il est rappelé que l'Attribution de Compensation de la commune de Villefranche-sur-Saône est diminuée du montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement réalisées pour son compte par le service commun de la DSI. Elle sera ajustée en 2024 au vu de la réalisation constatée.

En dehors de cet élément, en l'absence de nouveaux transferts de compétence, les attributions de compensation sont stables.

-le FPIC : 856 721 €. Après une relative stabilité en 2022 (+0,8 %), le FPIC progresse de + 8 % en 2023.

Outil de la péréquation horizontale entre territoires au niveau national, le FPIC est défini selon la richesse relative des territoires. La CAVBS voit son potentiel fiscal par habitant progresser plus vite que la moyenne nationale, notamment sous l'effet des différentes réformes fiscales intervenues récemment (suppression de la TH notamment).

-la régularisation de la TVA perçue au titre de la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales, compensée par la TVA, et évoluant comme cette dernière, l'évolution définitive d'une année n n'étant connue qu'en n+1 : 73 694 €

-la part de la taxe de séjour reversée au département (soit 10% en sus de la taxe revenant à la CAVBS) : 18 338 € en 2023 (quasi stable par rapport à 2022, en lien avec le produit de la taxe de séjour).

Le chapitre comporte également le remboursement de divers dégrèvements fiscaux dus aux contribuables.

Nature	CA 2021	CA 2022	BUDGETE 2023	CA 2023	taux de réalisation 2023	variation 2023 / 2022 en %
739211 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	12 264 106	12 264 106	10 549 973	10 356 206	98%	
739223 FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERC. (FPIC)	787 629	793 751	856 721	856 721	100%	8%
7398 REVERSEMENTS, RESTITUTIONS ET PRELEV. DIVERS	8 886,22	3 848,59	18 338	92 032	502%	398%
<i>Dont Reversement TVA (régularisation compensation TH 2022)</i>				73 694		
<i>Dont Reversement taxe de séjour additionnelle</i>				18 338		
739118 AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITE			28 183	28 182,82	100%	
739117E AUTRES RESTIT. AU TITRE DU DEGREV. SR CONTR. DIREC	101 146,04	5 301,00	4 329	4 329	100%	-18%
Total	13 151 767,26	13 081 638,59	11 457 544	11 337 470,82	99%	-13%

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 10 880 790,75 € (+ 4,7 % par rapport à 2022)

Ce poste comprend principalement les subventions aux associations et participations à divers organismes de regroupement, mais également les indemnités des élus, admissions en non-valeur et redevances pour licences, logiciels et brevets.

Les redevances pour utilisation de logiciel progressent fortement (multiplié par 10) pour s'établir à 206 000 € sous l'effet de la mise en place du service informatique commun (portage des dépenses pour le compte de la commune de Villefranche-sur-Saône) et de la modernisation des systèmes d'information.

Les subventions et participations représentent 10 296 587 €, et sont réalisées à hauteur de 99,2 %.

Elles progressent de +2,8 % par rapport à 2022.

BENEFICIAIRE	BP 2023	Budgété (BP + BS + DM+ Virements)	CA 2023
SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS	112 319	112 319	112 319
SYNDICAT MIXTE DU BORDELAN- participation fonctionnement	5 400	5 400	5 400
SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS (Geoparc)	74 879	74 879	74 879
DESTINATION 70 (Vélo route Voie Bleue)	5 000	5 000	5 000
OFFICE DE TOURISME	407 810	422 988	423 528
TRES BEAUJOLAIS		15 000	15 000
ESPACE NATUREL SENSIBLE LANDES DU BEAUJOLAIS	13 370	13 370	2 260
CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS Rhône Alpes - ESPACE NATUREL SENSIBLE - Marais de Boïstray	5 930	5 930	3 686
CHAMBRE d'AGRICULTURE - Renouveau des générations en Beaujolais	5 365	5 365	5 365
COR - projet agro environnemental et climatique- Beaujolais vert élargi	2 000	2 000	
REGION - Plan beaujolais- (plan de relance économique du vignoble Beaujolais)	18 000	18 000	
Conventions à intervenir secteur agricole :	5 000	5 000	
ODG des crus du Beaujolais			2 000
SUBVENTION BUDGET ANNEXE ECONOMIE	300 000	300 000	300 000
SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS - Village accueil	3 100	3 100	3 069
MISSION LOCALE	62 000	62 000	58 506
RESEAU ENTREPRENDRE	4 000	4 000	4 000
INITIATIVE BEAUJOLAIS	15 000	15 000	15 000
POJETS NOUVEAUX - Secteur économie :	20 500	20 500	
CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne - Territoire d'industrie			1 875
Aides aux tres petites entreprises artisanales et commerciales- dispositif animations commerciales			317
EPTB SAONE DOUB	16 584	16 584	16 995
SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES (SMRB)	298 000	298 000	296 313
SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT d'AZERGUES	5 951	5 970	5 969
SIAH (Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et environ)	38 100	38 100	37 607
SYTRAL MOBILITE	1 911 400	1 911 400	1 911 176
SDMIS et SDIS de l'Ain	1 265 000	1 265 000	1 264 527
GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DU RHONE	7 500	13 900	12 714
SYNDICATS TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	3 824 000	3 824 000	3 793 850

BENEFICIAIRE	BP 2023	Budgété (BP + BS + DM+ Virements)	CA 2023
COMMUNE DE VILLEFRANCHE (créneaux Piscine St Exupéry pour public scolaire)	25 000	25 000	22 680
CC SADNE BEAUJOLAIS -(multi accueil ODENAS) et CC PIERRES DORÉES (P'tits Bouchons)	22 000	32 321	32 320
CRECHE LA VILLA SUZANNE	114 524	114 524	114 524
CRECHE L'ILE AUX ENFANTS	165 941	165 941	165 941
CRECHE LES P'TITS LOUPS	88 524	88 524	88 524
AGIVR IME Les Grillons /Camps en Beaujolais	6 350	6 350	6 350
CIAS (Avance de trésorerie)	90 000	90 000	90 000
CONTRAT DE VILLE ET COHESION SOCIALE (détail infra)	465 350	465 350	461 573
CADETS DE LA GENDARMERIE	1 500	1 500	1 500
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 20 eme anniversaire CASERNE DE BONNIN		2 000	2 000
ACADEMIE DE VILLEFRANCHE ET DU BEAUJOLAIS- COLLOQUE ET EXPOSITION		2 000	2 000
TOUS CAP - Participation championnat régional et national		2 000	2 000
CENTRE CULTUREL (Festival des nouvelles voix)	130 000	130 000	130 000
L'AUTRE CINEMA	8 500	8 500	8 500
CHEMIN DES ARTS (Denicé)	1 500	1 500	1 500
LA VAGUE DES LIVRES	1 500	1 500	1 500
ASSOCIATION MUSICALE INTERCOMMUNALE	12 500	12 500	12 000
LES CONCERTS DE L'AUDITORIUM	15 000	15 000	15 000
VILLA HISPANICA	2 500	2 500	2 500
HANGAR 717	3 000	3 000	3 000
AICAR	3 000	3 000	3 000
GRAIN DE POESIE	1 500	1 500	1 500
LILY Kamikaz	2 000	2 000	2 000
SOU DES ECOLES de St Etienne des Oullières	1 750	1 750	1 750
SOU DES ECOLES de Rivolet	1 750	1 750	1 750
RECREA- LE NAUTILE	634 000	718 800	716 820
BEAUJOLAIS RUNNERS	30 000	30 000	30 000
TOUR DU BEAUJOLAIS	5 000	5 000	5 000
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 258 897	10 396 615	10 296 587

Subventions versées dans le cadre du contrat de ville :

Association	Actions	Budget 2023	CA 2023
Améliorer la maîtrise du français			
Croix Rouge	Alphabétisation, lutte contre l'illettrisme	5 000 €	5 000 €
Mille et Une	Cours d'apprentissage de la langue française dans les quartiers prioritaires	11 000 €	11 000 €
Lecture et Partage	Parler, lire, écrire pour une bonne insertion sociale	4 000 €	4 000 €
AMIH	Lien entre les populations par l'enseignement du français	5 000 €	5 000 €
Ass Formation Ingénierie	Coordination linguistique	6 500 €	6 500 €
Remettre les parents au cœur du processus éducatif			
CIAS	Programme de Réussite Educative	30 000 €	30 000 €
CIAS	Accompagnement à la parentalité	24 150 €	24 150 €
Agora	Animation parentalité	5 000 €	5 000 €
Devenir acteur de sa vie			
Forma-Tic	Accompagnement ateliers numériques	5 000 €	5 000 €
Croix rouge	Inclusion numérique	2 500 €	2 500 €
Ville de Villefranche	Numérisez-vous	2 500 €	2 500 €
Mille et Une	Citoyenneté, promotion des valeurs de la République	3 000 €	3 000 €
Orientation: améliorer l'accès aux services publics			
PIMMS	Point Informations Média Multi Services	17 000 €	17 000 €
Le mas	Médiation et aide aux victimes	14 000 €	14 000 €
ADES du Rhône	Prévention contre les addictions	2 500 €	2 500 €
Appui à la vie associative			
Olympique de Belleruche	Sports et quartiers à Belleruche	2 400 €	2 400 €
Racing Club Béligny	Sports et quartiers à Béligny	2 800 €	2 748 €
	Fonds de Développement Local et actions d'animations NPRU	21 000 €	17 275 €
Ouverture des QPV à la ville et rencontres intergénérationnelles			
Agora	Prévention 12/17 ans	5 000 €	5 000 €
Concerts de l'auditorium	Elle est re-belle ma tour récits de vie aux murs de Béligny	7 000 €	7 000 €
Favoriser un meilleur suivi dans le temps des personnes			
TRANSIT	Accompagnement renforcé des salariés et aide au loyer	55 000 €	55 000 €
AIDE	Brigade de vacataires	115 000 €	115 000 €
ABRI	ACI (ateliers chantiers d'insertion)	18 000 €	18 000 €
OASIS	Récupération encombrants	16 000 €	16 000 €
Mobilité			
Innovation et Développement	Auto école associative	10 000 €	10 000 €
Hébergement			
OASIS	Hébergement nuits passagers	5 500 €	5 500 €
OASIS	Lieu d'accueil destiné aux femmes avec ou sans enfants	10 000 €	10 000 €
FNDSA	Accueil de jour	5 000 €	5 000 €
Sauvegarde 69	LA HALTE, hébergement temporaire	20 000 €	20 000 €
GIP MVS du Rhône	Structure de gestion de la demande d'hébergement du Rhône	4 000 €	4 000 €
CCAS Villefranche	Antenne locale du GIP MVS	20 000 €	20 000 €
Foyer L'accueil	Dispositif de mise à l'abri-femmes victimes de violence	11 500 €	11 500 €
	TOTAL	465 350 €	461 573 €

Chapitre 66 : charges financières : 122 623,61 € (+10,5 % par rapport à 2022)

Malgré une réduction de l'encours de la dette, les charges d'intérêts progressent sous l'effet de la hausse des taux variables engagée dès mi 2022, et qui s'est poursuivie jusque mi- septembre 2023, pour rester depuis cette date à des niveaux relativement élevés, proches de 4%.

Avec une dette à taux variable représentant 42,66 % de l'encours fin 2023, la CAVBS subit ainsi la hausse des taux courts. La dette à taux variables présente un taux moyen de 4,47 % fin 2023 contre 2,12 % fin 2022 (0 % fin 2021).

Le taux moyen de l'ensemble (fixe et variable) de la dette fin 2023, soit 2,83 %, reste cependant inférieur à celui des collectivités de la strate (2,89 %).

Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 11 538,98 €

Ces charges correspondent à divers ajustements sur titres émis sur exercice antérieur.

Pour mémoire, avaient été enregistré en 2022 des dépenses exceptionnelles, afférentes au traitement comptable de la clôture de la ZAC des Grillons (dépense de 622 205,11 €, avec effet neutre, les dépenses de fonctionnement étant compensées par des recettes d'investissement identiques), et à des remboursements des usagers du conservatoire dans le cadre de la crise sanitaire (39 691,56 €).

Les dépenses d'ordre de fonctionnement (2 323 901,12 €) correspondent aux dotations aux amortissements (et 860 € de plus-value de cession de bacs) et trouvent leur exacte contrepartie en recette d'ordre d'investissement.

II - La section d'investissement

L'exercice se clôture avec un taux de réalisation des dépenses d'équipement (hors compte de tiers) de 51,8 % en 2023, quasi identique à celui de 2022 (51,6 %).

Les dépenses d'équipement réalisées s'établissent à 8 934 676,39 €, légèrement inférieures à 2022 (9 330 112,74 €).

Les recettes d'investissement sont réalisées à hauteur de 46 % (hors compte de tiers), sans recours à l'emprunt.

L'épargne de l'exercice ainsi que les produits exceptionnels reçus ont couvert les besoins de la section d'investissement, sans mobilisation de l'emprunt prévu.

1- Les recettes d'investissement :

Les recettes sont arrêtées à 14,39 millions d'€ et composées de recettes réelles (4,29 millions), recettes d'ordre (2,39 millions) et de la reprise du résultat de fonctionnement 2022 capitalisé (7,7 millions).

Chapitre	CA 2022	BP 2023	Restes à réaliser 2022	Budgété 2023 (BP+RAR+DM)	CA 2023	Taux de réalisation
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	500 000	0	500 000	0,00	0%
10 F.C.T.V.A.	405 136,75	1 300 000	0	1 300 000	698 078,32	54%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 905 381,25	9 524 345	0	3 830 823,57	1 829 166,00	48%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	204 145,11	0	0	0	0,00	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	418 060,00	0	0	0	0,00	
4582 RECETTES (DSI- COMMUNES DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	0,00	1 218 000	0	1 218 000,00	654 785,99	54%
13 SUBVENTIONS ET PARTICIPATION	674 930,49	1 322 018	758 036,54	2 176 514,18	1 112 860,86	51%
Recettes réelles d'investissement	3 607 653,60	13 864 363	758 036,54	9 025 337,75	4 294 891,17	48%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	2 043 151	0	7 728 464,43	0,00	0%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 594 775,40	2 500 000	0	2 500 000	2 323 901,12	93%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	100 000	0	100 000	69 176,27	69%
10 1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	2 568 416,08	0	0	7 697 847,43	7 697 847,43	100%
Total Recettes d'investissement	8 770 845,08	18 507 514	758 036,54	27 051 649,61	14 385 815,99	53%

Les recettes d'investissement sont constituées comme suit :

- **FCTVA** : 698 078,32 €, qui correspond au remboursement - partiel- de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement de l'exercice.
- **Subventions d'investissement reçues** : 1 112 860,86 € (voir détail ci-dessous)
- **L'emprunt** nécessaire à l'équilibre du budget était prévu à hauteur de 2 000 823,57 € et n'a pas été mobilisé. Le compte enregistre 1 829 166 € de recette au titre du rappel des remboursements provisoires effectués dans l'année pour limiter le poids des intérêts dans un contexte de hausse des taux d'intérêts.
- Le remboursement, par la commune de Villefranche-sur-Saône, des dépenses d'investissement du service commun de la DSI, effectuées pour son compte : 654 785,99 €.
- **Opérations d'ordre budgétaire** : 2 323 901,12 €, correspondant aux dépenses d'ordre de fonctionnement et divers opérations patrimoniales (69 176,27 €).
- **Résultats passés** : Résultat de fonctionnement 2022 capitalisé : 7 697 847,43 €

2 - Les dépenses d'investissement :

Les dépenses totales d'investissement sont arrêtées à 17,6 millions, dont 12,6 millions dépenses réelles, 0,52 million de dépenses d'ordre, ainsi que la reprise du déficit d'investissement 2022 (4,47 millions).

Chapitre	CA 2022	BP 2023	Restes à réaliser 2022	Budgété 2023 (BP+RAR+DM)	CA 2023	Taux de réalisation
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00	200 000	0,00	194 451,49	0,00	0%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0	0,00	92 675,55	92 675,55	100%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 006 675,29	3 025 000	0,00	3 025 000	2 922 658,45	97%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 222 783,50	1 058 596	50 000,00	1 108 596	1 045 596,00	94%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	240 000	0,00	240 000	0,00	0%
4581 DEPENSES (DSL- Commune de Villefranche-sur-Saône)	0,00	1 218 000	0,00	1 218 000	654 785,99	54%
CHAPITRES OPERATION	8 107 329,24	12 195 918	3 841 581,78	16 131 299,93	7 889 080,39	49%
Dépenses réelles d'investissement	12 336 788,03	17 937 514	3 891 581,78	22 010 022,97	12 604 796,38	57%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	455 703,66	0	0,00	4 471 626,64	4 471 626,64	100%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	449 980,03	470 000	0,00	470 000	449 580,03	96%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	100 000	0,00	100 000	69 176,27	69%
Total Dépenses d'investissement	13 242 471,72	18 507 514	3 891 581,78	27 051 649,61	17 595 179,32	65%
Total Dépenses d'équipement (hors compte de tiers: dépenses portées pour la commune de Villefranche-sur-Saône)	9 330 112,74	13 254 514	3 891 581,78	17 239 895,93	8 934 676,39	51,8%

Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

- Les emprunts et dettes assimilées : 2 922 658,45 € avec :
 - le remboursement du capital de la dette : 1 093 492,45 € ;
 - le remboursement provisoire d'emprunt dit revolving (1 829 166 €), effectué pour l'optimisation de la charge des intérêts de la dette.
- les dépenses d'équipement réalisées pour le compte de la ville de Villefranche-sur-Saône dans le cadre du service commun de la DSL, et qui ont fait l'objet d'un remboursement à l'Agglomération : 654 785,99 €
- Les dépenses réelles d'équipement : 8 934 676,39 €,

Opérations/ chapitre	BP 2023	Restes à réaliser 2022	Total budgete 2023 (BP+RAR+BS+DM)	CA 2023
TERRITOIRE D'ENTREPRENEURS				
Consolider notre tissu industriel :				
1908 BEAU PARC	786 000		1 286 000,00	756 000,00
COMPENSATIONS ENVIRONNEMENTALES	240 000	0,00	240 000,00	0,00
2301 SITE DES GRANDS MOULINS	695 000	0,00	695 000,00	185 965,04
1911 SYNDICAT MIXTE BORDELAN	50 000		50 000,00	50 000,00
204 PARTICIPATION SIEA (DEPLOIEMENT DU HAUT DEBIT SUR JASSANS)	17 346		17 346,00	17 346,00
204 SUBVENTION DISPOSITIF REGIONAL (FINANCER L'INVESTISSEMENT DE MON COMMERCE DE PROXIMITE)	40 000		40 000,00	
2111 STRATEGIE FONCIERE (Etudes)	146 000	65 689,50	211 689,50	65 689,50
Sous total TERRITOIRE D'ENTREPRENEURS	1 974 346	65 689,50	2 440 035,50	1 075 000,54
TERRITOIRE D'EQUILIBRE CONCILIANT DEVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT				
Prendre le virage de la transition énergétique :				
1903 TRAVAUX AMELIORATION ENERGETIQUE	355 000	99 367,03	454 367,03	168 605,34
2106 SCHEMA DIRECTEUR IMMOB. ET ENERGETIQUE	80 000	346 749,65	426 749,65	239 688,90
2208 ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	200 000	126 375,00	392 534,64	101 925,12
23002 AIDES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	300 000	0,00	300 000,00	79 874,00
1450 PROGRAMME D INTERET GENERAL (PIG)	200 000	0,00	200 000,00	26 873,22
Préserver nos ressources en eau :				
1524 SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES	180 000	0,00	300 000,00	71 386,92
1613 TRAVAUX SUR BERGES	20 000	5 010,00	25 010,00	0,00
2103 AMENAGEMENT DARSE EAUX PLUVIALES	50 000	0,00	30 000,00	0,00
Anticiper une gestion raisonnée de l'espace :				
1481 PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)	280 000	218 542,50	498 542,50	239 211,03
Maîtriser l'urbanisme et améliorer l'habitat :				
1449 PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH)	133 088	270 892,00	403 980,00	145 242,00
Optimiser la collecte, le traitement et la valorisation des déchets :				
2107 CONSTRUCTION DECHETTERIE	150 000	0,00	150 000,00	0,00
1478 ACHATS BACS OM	240 000	44 700,22	284 700,22	151 658,40
1488 VEHICULES, MATERIEL OM	110 000	502 088,64	612 088,64	83 708,64
1607 TRAVAUX DECHETTERIE	15 000	33 956,89	48 956,89	35 882,71
1909 AMENAGEMENT POINTS DE COLLECTE OM	10 000	0,00	10 000,00	0,00
Sous total TERRITOIRE D'EQUILIBRE CONCILIANT DEVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT	2 323 088	1 647 681,93	4 136 929,57	1 344 056,28
TERRITOIRE A FORTE IDENTITE CULTURELLE ET PATRIMONIALE				
Consolider nos pôles touristiques et muséaux :				
1429 MUSEE CLAUDE BERNARD	26 100	0,00	26 100,00	4 542,92
1432 MUSEE DU PRIEURE	67 000	0,00	67 000,00	41 388,48
1515 HALTE FLUVIALE	0	10 711,39	10 711,39	10 711,39
Valoriser le patrimoine bâti remarquable de nos communes :				
2211 PATRIMOINE REMARQUABLE DE NOS COMMUNES	100 000	0,00	100 000,00	0,00
Encourager l'éducation artistique et la culture comme moyen d'épanouissement :				
1405 INSTRUMENTS ET MATERIEL MUSICAL	36 000	0,00	36 000,00	35 987,67
Sous total TERRITOIRE A FORTE IDENTITE CULTURELLE ET PATRIMONIALE	229 100	10 711,39	239 811,39	92 630,46

Opérations/ chapitre	BP 2023	Restes à réaliser 2022	Total budgete 2023 (BP+RAR+RS+DM)	CA 2023
TERRITOIRE ENGAGE DANS DE NOUVELLES MOBILITES				
Développer les mobilités partagées :				
1415 COVOITURAGE	70 000	1 197 972,23	1 267 972,23	1 258 235,08
Encourager les mobilités actives :				
1513 ELECTROMOBILITE	67 000	0,00	67 000,00	7 953,90
1409 ETUDES DEPLACEMENTS	70 000	45 810,00	115 810,00	36 615,00
2207 PLAN VELO	1 534 000	0,00	1 534 000,00	1 245 956,28
1412 SCHEMA DIRECTEUR VELO	0	3 213,00	3 213,00	2 134,74
Poursuivre l'amélioration et sécurisation de la voirie communautaire :				
2203 VOIRIE HORS ZAE	1 000 000	0,00	1 000 000,00	625 440,97
2204 VOIRIE ZAE	700 000	0,00	200 000,00	77 032,42
Sous total TERRITOIRE ENGAGE DANS DE NOUVELLES MOBILITES	3 441 000	1 246 995,23	4 202 995,23	3 253 368,39
TERRITOIRE INNOVANT POUR REpondre AUX BESOINS DES FAMILLES				
Renforcer et diversifier l'offre d'accueil et de garde pour la petite enfance :				
2110 CREATION D'UN EAJE	200 000	0,00	200 000,00	29 106,34
1482 CRECHES INTERCOMMUNALES	393 260	28 807,80	422 067,80	86 020,18
Assumer les obligations en matière d'accueil des gens du voyage :				
1509 AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE	150 000	0,00	150 000,00	0,00
Personnes âgées				
1606 TRAVAUX RESIDENCE LE CEP	105 000	0,00	105 000,00	82 400,00
Adapter le service funéraire et la capacité d'accueil dans le cimetière paysager :				
1420 CIMETIERE	221 000	127 648,32	348 648,32	124 697,85
Sous total TERRITOIRE INNOVANT POUR REpondre AUX BESOINS DES FAMILLES	1 069 260	156 456,12	1 225 716,12	322 224,17
TERRITOIRE DE TALENTS				
Créer du lien par le sport :				
14100 TRAVAUX NAUTILE	82 500	49 566,31	132 066,31	123 825,51
1522 TENNIS DE VILLEFRANCHE	15 000	0,00	15 000,00	12 864,00
1707 STADE DE FOOT	0	26 112,00	26 112,00	0,00
2210 L'ESCALE	612 500	25 906,70	638 406,70	85 808,25
Sous total TERRITOIRE DE TALENTS	710 000	101 585,01	811 585,01	222 497,76
TERRITOIRE FEDERATEUR DANS LA REDUCTION DES FRACTURES TERRITORIALES				
1514 RENOUVELLEMENT URBAIN BELLEROCHÉ	310 470	0,00	310 470,00	162 670,32

Opérations/ chapitre	BP 2023	Restes à réaliser 2022	Total budgete 2023 (BP+RAR+ BS+DM)	CA 2023
AUTRE PATRIMOINE/MATERIEL				
AUTRE PATRIMOINE :				
2002 FUTUR SIEGE (BÂTIMENT EX CCI)	200 000	0,00	200 000,00	74 472,60
1426 CLOS DE MILLY	0	960,00	960,00	0,00
1102 TVX MISE EN ACCESSIBILITE PMR	50 000	8 783,65	58 783,65	8 102,11
1906 SECURISATION ACCES BATIMENTS	100 000	20 220,00	120 220,00	7 560,00
ENVELOPPES MATERIEL ET MOBILIER :				
1402 MOBILIER, MATERIEL	178 000	67 850,37	251 398,88	178 371,34
1404 MATERIEL INFORMATIQUE	1 805 800	514 648,58	2 320 448,58	1 155 149,25
1407 SANTE SECURITE TRAVAIL	10 000	0,00	10 000,00	0,00
1408 SYSTEME D INFORMATION GEOGRAPHIQUE	12 200	0,00	12 200,00	499,99
1428 SIGNALETIQUE JALONNEMENT	80 000	0,00	87 092,00	9 823,18
Sous total AUTRE PATRIMOINE/MATERIEL	2 436 000	612 462,60	3 061 103,11	1 433 978,47
AUTRES DEPENSES D'EQUIPEMENT				
ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	401 250		401 250,00	401 250,00
SUBVENTION BUDGET ANNEE ASSAINISSEMENT	600 000		600 000,00	600 000,00
PARTICIPATION AMENAGEMENT CARREFOUR DES CHARMILLES - (DPAC)	0	50 000,00	50 000,00	27 000,00
Total Dépenses	13 494 514	3 891 581,78	17 479 895,93	8 934 676,39

L'année 2023 a notamment vu se concrétiser la construction de deux aires de covoiturage sur le territoire, l'achèvement d'une part de la voie bleue, et la poursuite des principaux projets du mandat (Beau parc, futur siège notamment).

Les subventions reçues présentent un taux de réalisation global de 51 %. Elles ont été les suivantes :

Chapitre voté	BP 2023	Budgété 2023	CA 2023
02210 L ESCALE HORS AP	0	0,00	158 000,00
1102 TVX MISE EN ACCESSIBILITE PMR	0	10 346,06	34 467,00
1404 MATERIEL INFORMATIQUE	0	0,00	99 289,17
1415 COVOITURAGE	0	680 630,00	510 225,00
1449 PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH)	0	58 781,00	56 883,00
1482 CRECHES INTERCOMMUNALES	144 000	144 000,00	43 082,00
1514 RENOVATION URBAINE DE BELLEROCHE	100 068	100 068,00	6 200,00
1517 PALAIS SPORTS TRAVAUX D'AMELIORATION	0	8 279,48	8 279,48
1903 TRAVAUX AMELIORATION ENERGETIQUE	15 000	15 000,00	0,00
1906 SECURISATION ACCES BATIMENTS	14 150	14 150,00	0,00
(O)2105 SCHEMA DIRECTEUR IMMOB. ET ENERGETIQUE	125 000	125 000,00	0,00
(O)2207 PLAN VELO	818 800	818 800,00	196 435,21
(O)2208 ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	105 000	201 459,64	0,00
13 SUBVENTIONS ET PARTICIPATION	1 322 018,00	2 176 514,18	1 112 860,86

Les dépenses d'investissement relevant des opérations d'ordre : 518 756,30 €

Les opérations de dépenses d'ordre correspondent aux recettes d'ordre de fonctionnement (amortissement de subventions reçues) et opérations patrimoniales

Monsieur Pascal RONZIERE ne prend pas part au vote et se retire avant le vote.

Vu :

- **L'article L.5211-1 du code général des collectivités territoriales ;**
- **L'avis de la commission ;**
- **L'avis du Bureau ;**
- **Le rapport ci-dessus.**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'arrêter le compte administratif 2023 du budget principal de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.

Gilles DUTHEL
Vice-Président

